

PROCES-VERBAL DE LA REUNION TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE MERCREDI 11 MAI 2016 À BRUXELLES – 18h00

APPROUVE

Présents :

Michel LOUWAGIE – président FRBN

Wouter GEORGES – secrétaire-général FRBN

Christian LIPPENS – conseiller juridique FRBN

Johnny VAN DER STRAETEN – Koen DE CARNE – Lieven DORNEZ, administrateurs VZF.

Paul EVRARD – Sarah SCAILLET – Bernard PAREZ, administrateurs FFBN.

1. Examen problématique « équipes de water-polo mixtes »

M. LOUWAGIE présente une proposition concrète au Conseil d'Administration :

- Pour la saison WP 2016-2017 une dérogation exceptionnelle sera accordée au sujet de la mixité en water-polo.
- À partir de la saison WP 2016-2017 un terme définitif sera toutefois mis au water-polo mixte sur le niveau national.
- Pendant la saison de transition 2016-2017 la CSWP Nationale examinera des possibilités et des alternatives pour les filles et dames concernées. Un groupe de travail peut être créé afin d'élaborer une régionalisation ou une division géographique pour certaines catégories d'âge. Président LOUWAGIE accentue le fait que le water-polo est un sport complètement amateur en Belgique dans lequel il faudra éviter dans la mesure du possible des longs déplacements aux matches, de sorte qu'une organisation régionale soit souhaitable.
- Président LOUWAGIE tient également à souligner que le water-polo mixte n'est pas prévu ni organisé au sein de la FINA et la LEN. Par conséquent il est donc logique et cohérent que la FRBN s'aligne à la LEN & FINA, par analogie avec la plupart des autres fédérations nationales. En outre, la LEN ainsi que la FINA ne prévoient pour le moment que des championnats officiels à partir de l'âge de 15 ans, qui sont organisés séparément pour garçons et filles.

P. EVRARD donne des précisions sur la vision et les soucis de la FFBN :

- La différence de maturité physique et physiologique dans ce sport de contact est bien problématique, mais cet élément ne peut pas être une matière discriminatoire pour la FFBN.
- La FFBN préconise également le respect intégral des règles FINA & LEN qui ne prévoient et ne connaissent pas de water-polo mixte.
- La FFBN supporte bien la proposition alternative d'organiser chez les jeunes un championnat séparé pour filles (en fusionnant les divers groupes d'âge).
- De la part de la FFBN il est vraiment hors de question d'autoriser encore le water-polo mixte à partir de la CAT. U17.

S. SCAILLET donne quelques précisions sur la situation dans un pays similaire ayant une structure fédérale, notamment la Suisse, où le water-polo féminin est bien développé et pratiqué. Elle donne la suggestion de prévoir plus d'organisations par district/région, et donc plus forcément via un championnat national officiel.

J. VAN DER STRAETEN donne quelques précisions sur la position de la VZF :

- Le CA VZF est plutôt partisan, sur le conseil de leur comité sportif WP, du maintien de water-polo mixte dans sa forme actuelle.
- La VZF ne s'oppose donc pas à la mixité en water-polo dans le futur, si on n'arrive pas à trouver une proposition alternative réalisable au cours de la saison de transition.

L. DORNEZ signale que la décision originale sur l'interdiction a été prise sur base des informations erronées (assurances ETHIAS FFBN) et il se réfère ensuite aux frais supplémentaires pour les clubs de water-polo si le water-polo mixte disparaissait complètement (à cause de la scission des matches et une demande augmentée relative à la réservation de la piscine).

La VZF ni la FFBN sont en faveur d'organiser leurs propres championnats régionaux, nonobstant le fait que les deux fédérations régionales sont bien disposées à examiner la possibilité éventuelle aux organisations régionales élevées sous la forme des tournois et des matches, toujours de commun accord avec la CSWP Nationale.

RÉDACTION	ENVOI	REMARQUES	APPROBATION
07/06/2016	07/06/2016	29/06/2016	29/06/2016

CONCLUSION :

- Saison 2016-2017 : toutes les activités pour toutes catégories d'âge jeunes restent mixtes, dons également à titre exceptionnel, pour la catégorie U17, mais à condition qu'à partir de la saison 2017-2018 la FRBN mettra un terme définitif au water-polo mixte dans toutes catégories d'âge à partir d'U17 et plus âgé (et donc certainement aussi en Seniors).
- Jusqu'à nouvel ordre la participation des équipes mixtes de water-polo aux championnats nationaux officiels dans les catégories d'âge U13 & U15 reste intégralement autorisée de manière illimitée pour une durée indéterminée.

Le CA soumettra cette proposition unanime à l'Assemblée Générale pour entérinement afin de donner un soutien général plus large à cette décision.

Après tous ces points la séance est levée par le président Michel LOUWAGIE.

Le rapporteur, Wouter Georges, Secrétaire-Général

**PROCHAINE REUNION CONSEIL D'ADMINISTRATION :
LUNDI 30 MAI 2016 – 18u00 – BUREAU FEDERAL BRUXELLES**

RÉDACTION	ENVOI	REMARQUES	APPROBATION
07/06/2016	07/06/2016	29/06/2016	29/06/2016